

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 15

Absents : 11

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 8

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-deux septembre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (*arrivée à la question n°11*), MM. BOUGUYON Yvan, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, SIGNORET Jean-Christophe (*arrivé à la question n°6*), TRON Jean-Michel et CAPEL Denis.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BANCILLON BOE Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, M. ISOARD Bernard suppléé par M. SIGNORET Jean-Christophe, M. REYNAUD Frédéric ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel, M. GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis et M. FERRON Jean suppléé par Mme DONNEAUD Chantal.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

Délibération n°2021/145

OBJET : VALIDATION DE LA CANDIDATURE CONJOINTE « AVENIR MONTAGNES INGENIERIE » DU MASSIF DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ET ADOPTION DES MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE FINANCEMENT.

Le Conseil de Communauté,

VU le plan « Avenir Montagnes » communiqué le 27 mai 2021 par le Gouvernement. Ce nouveau dispositif, partie intégrante du Plan de relance, a pour objectif d'accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif ;

CONSIDERANT que le Plan Avenir Montagne comporte une mesure d'investissement sur laquelle émergent de nombreux projets de développement de la montagne 4 saisons ;

CONSIDERANT que le Plan Avenir Montagne comporte une mesure dite « ingénierie » permettant d'accompagner les collectivités dans la réalisation de ces projets et de la transition nécessaire de nos stations de montagne ;

CONSIDERANT qu'après discussion avec les services de l'État, le Conseil départemental et les territoires voisins, il a été décidé de déposer une candidature conjointe au titre de l'ingénierie à l'échelle du Département des Alpes-de-Haute-Provence ;

CONSIDERANT qu'une candidature a dû être déposée conjointement par le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Provence Alpes Agglomération (P2A), la communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) et la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon avant la date limite de dépôt fixée au 30 août 2021. Cette candidature conjointe permet de mettre en avant une stratégie commune et ambitieuse poursuivant trois objectifs prioritaires :

- Conforter et diversifier l'offre touristique du territoire (sportive, activités de pleine nature, bien-être, patrimoines...) ;
- Développer les ailes de saison en améliorant le parcours client, notamment en matière de mobilité ;
- Conduire une politique de rénovation et de valorisation immobilière des stations de montagne (hébergement notamment) ;

CONSIDERANT que cette candidature a pour but d'aboutir au financement pour 2 ans d'un poste de chef de projet partagé entre les collectivités partenaires et a permis d'engager une réflexion sur la mise en place d'une gouvernance de projet à l'échelle du massif des Alpes-de-Haute-Provence ;

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer afin d'acter cette candidature et de valider le futur partenariat de la CCVUSP dans la gouvernance de ce projet ;

VU l'avis favorable du groupe de travail « Plan Avenir Montagne » du territoire de la CCVUSP réuni le 8 juillet 2021 en présence de M. le Sous-Préfet ;

Entendu l'exposé,
Sur proposition de la Présidente,

Après délibéré,

- **VALIDE** la candidature conjointe « Massif des Alpes-de-Haute-Provence » à l'appel à projet « Avenir montagnes ingénierie ».
- **S'ENGAGE** à participer à la future gouvernance du projet.
- **S'ENGAGE** à participer à hauteur de 5 % au financement du poste de **chef de projet partagé**, en complément des financements apportés par l'Etat (70 %), le Conseil départemental (15%) et les deux communautés de communes partenaires (5% chacune) sachant que le coût annuel du poste est estimé à 40 000 € selon le plan de financement suivant :

Plan de financement Ingénierie Plan Avenir Montagne Poste Chargé de mission partagé		
Etat	70%	28 000 €
CCVUSP	5%	2 000 €
P2A	5%	2 000 €
CCAPV	5%	2 000 €
Département 04	15%	6 000 €
TOTAL	100%	40 000 €

- **AUTORISE** madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

